

PENSION FELINE DE LABBEVILLE

Mr Jérôme ROBERT, 59, Route de Vallangoujard 95690 LABBEVILLE. Tel : 06.85.41.28.89
09.63.51.30.56 <http://dunormont.chats-de-france.com>. Email : vergerdebourlon@gmail.com
IBAN : FR76 1020 7001 8323 1985 4849 134

Nom Adresse.....

Tel port : Email :

Réserve un séjour en pension pour le chat nommé :M / F

Race	Age	Couleur	N° d'identification
.....

Vit en appartement / maison. Caractère :

Du..... .. au..... . Soit :nuitées X.....€ =€.

Arrhes (obligatoire pour la réservation) : **30% du montant total** (arrondis à l'€ près) soit€ non remboursable, quel que soit le motif de désistement, avec un chèque ou un virement à l'ordre de Mr Jérôme ROBERT..

Le règlement total sera à effectuer le jour de l'admission, soit€ en chèque/ espèces

Tarif de base : 12 € par nuitée, comprenant litière et croquettes mais il est possible de ramener la nourriture habituelle du chat (au moins pour quelques jours) afin d'éviter les troubles digestifs. Les sachets d'aliments humides sont acceptés et recommandés, surtout en été.

Du 14 juillet au 31 août + vacances de Noël : 17 € par nuitée

Séjour de + de 3 semaines (sauf vacances d'été) : ~ 10%.

Pour un meilleur accueil, nous vous remercions de prendre RDV sachant qu'en été, les admissions se font de 13h45 à 18h et les départs de 10h à 11h45.

ATTENTION : L'établissement étant fermé au public le dimanche, un supplément de 10 € sera demandé pour toute arrivée ou départ le dimanche

Conditions d'admission

Le chat ne doit pas être parasité ou atteint de maladie infectieuse le jour de l'admission. Le carnet de vaccination en règle et la carte d'identification sont obligatoires et restent à la pension durant le séjour. Les vaccins contre les maladies suivantes sont obligatoires :

-**thyphus/corysa/leucose** (le vaccin contre la **Chlamydirose** et le **test Fiv-Felv** sont conseillés).

Vermifugation et traitement anti-puces obligatoires quelques jours avant l'arrivée. Dans le cas contraire, une pipette sera administrée aux frais du propriétaire. Nous conseillons le stronghold ou l'advocate.

En cas de problème de santé, le propriétaire de l'animal donne son accord pour qu'il soit examiné par le vétérinaire de la chatterie, les frais liés à cette visite et aux soins éventuels étant facturés au propriétaire de l'animal.

Les chats agressifs ne sont pas admis.

Bon pour accord, le.....Signature du propriétaire :